

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1911

commune (s) : Saint Priest

objet : **Porte des Alpes - Marchés d'études générales dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture, des études techniques, de l'économie et du commerce - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1396 en date du 2 juin 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour des marchés d'études générales dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture, des études techniques, de l'économie et du commerce sur le site Porte des Alpes.

Les marchés seront conclus à compter de leur notification pour une année et seront reconductibles expressément deux fois une année dans la limite de trois ans.

Les marchés sont des marchés d'études à bons de commande, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics, avec l'allotissement et les montants annuels minimum et maximum suivants :

Lots	Montant annuel (en € HT)		Montant sur 3 ans (en € HT)	
	minimum	maximum	minimum	maximum
assistant à la maîtrise d'ouvrage	20 000	80 000	60 000	240 000
architecte-urbaniste en chef	50 000	200 000	150 000	600 000
urbanisme commercial	10 000	40 000	30 000	120 000
études économiques	15 000	60 000	45 000	180 000

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 7 novembre 2003, a classé premières les offres de :

- lot n° 1 : assistant à la maîtrise d'ouvrage : groupement Dekhne-Soberco-Cime,
- lot n° 2 : architecte-urbaniste en chef : groupement Groupe 6-Saulnier environnement,
- lot n° 3 : urbanisme commercial : Commerce en ville et en ligne,
- lot n° 4 : études économiques : Algoe.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu la décision du Bureau n° B-2003-1396 en date du 2 juin 2003 ;

Vu le procès verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 7 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande pour les études générales dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture, des études techniques, de l'économie et du commerce sur le site Porte des Alpes à Saint Priest, ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

Lots	Montant annuel (en € HT)		Montant sur 3 ans (en € HT)		Titulaire
	minimum	maximum	minimum	maximum	
lot n° 1 - assistant à la maîtrise d'ouvrage	20 000	80 000	60 000	240 000	groupement Dekhne-Soberco-Cime
lot n° 2 - architecte-urbaniste en chef	50 000	200 000	150 000	600 000	groupement Groupe 6-Saulnier environnement
lot n° 3 - urbanisme commercial	10 000	40 000	30 000	120 000	Commerce en ville et en ligne
lot n° 4 - études économiques	15 000	60 000	45 000	180 000	Algoe

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - comptes 622 800, 617 400 et 617 500 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,